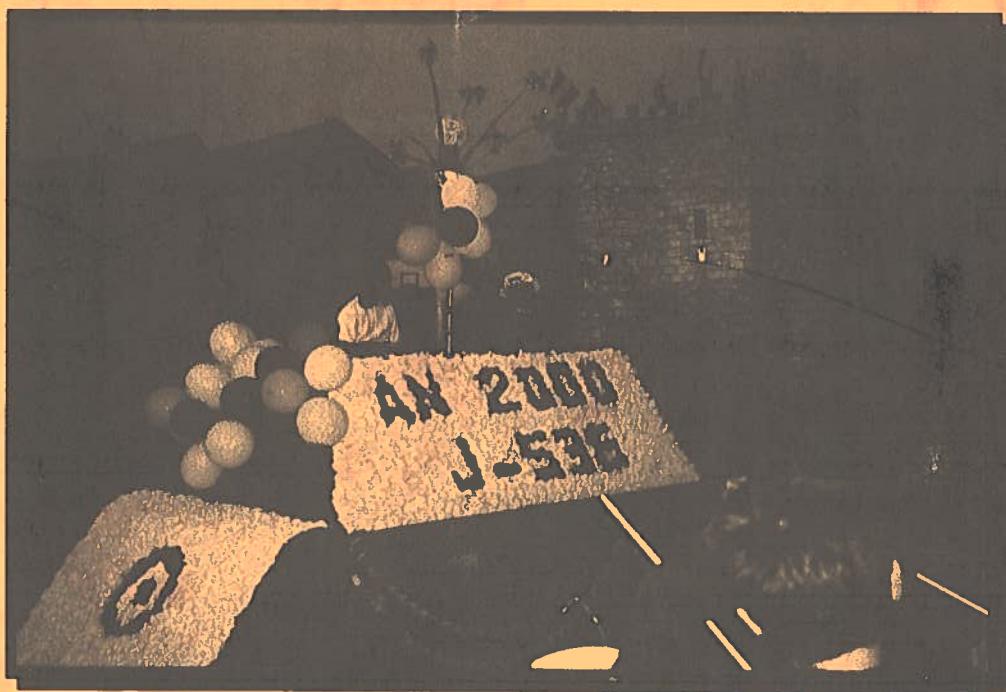


JUMEAUVILLE

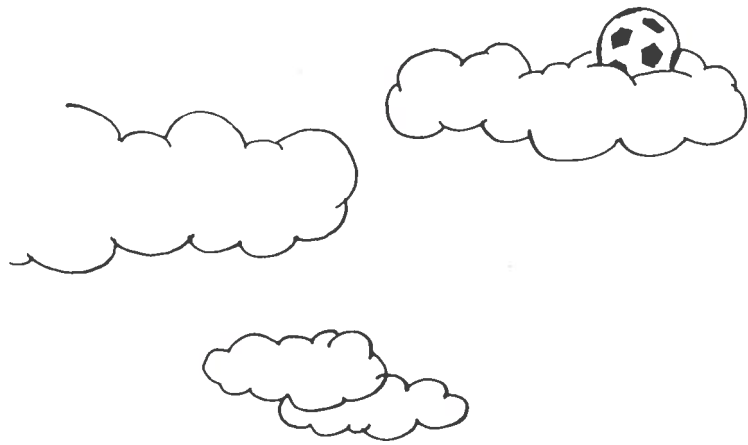


bulletin municipal

1998

N° 4

S	2	Humour
O	3	Mot du Maire
M	4 à 6	Le nouveau service national
M	7	Taxe ordures ménagères - Nouveaux arrivants
A	8/9	Informations pratiques -
I	10/11	Ecole Julien Cochin
R	12/13	Un trimestre à Jumeauville
E	14/15	Poésie
	16	Petites annonces



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

1,2,3, ouf ! La France est championne du monde de football. Le pays a retrouvé son unité derrière 22 valeureux mercenaires habillés de bleu, de blanc, de rouge. Bravo !! Nous avons tous rêvé de leur performance. Ce dimanche de juillet était difficile, enfin nous sommes les meilleurs.

Sachons profiter de cet élan pour entraîner les uns, les autres et que tous nous ayons l'impression d'appartenir au même monde, un monde dynamique, performant, générateur d'emplois et de richesses.

Pour notre commune, après les festivités du mois de juillet, place aux réalités, l'automne est là et les feuilles tombent, en particulier les feuilles d'impôts locaux. Comme je vous l'avais indiqué dans un bulletin précédent, je n'ai pas souhaité que le taux des quatre taxes augmente cette année. Les bases d'imposition votées par les députés ont progressé de 2.5% et la note des ordures ménagères s'alourdit de plus de 38%. Les impôts augmentent mais la commune n'en tire aucun bénéfice, la gestion de notre collectivité doit rester rigoureuse. Les ressources tirées des impôts locaux nous classent 261^{ième} sur 262 communes dans le département des Yvelines, c'est à dire avant dernier. Qui paie le plus, qui paie le moins peu importe. Notre collectivité, qui perçoit les dividendes de tous n'est pas riche. Il est nécessaire que chacun en soit conscient, les investissements lourds comme la réfection des chaussées représentent une part très importante de notre budget.

Attention aucun pessimisme dans ces quelques lignes, il est bon pour tous de connaître l'état de nos possibilités financières, nos ressources sont faibles et je ne souhaite pas que l'imposition locale augmente de manière désordonnée.

Alors, 1,2,3, tous ensemble, nous aurons un village accueillant où il fait bon vivre.

Pierre SEIGE

LE NOUVEAU SERVICE NATIONAL

Préambule.

La loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National crée un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français, homme et femmes. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective des devoirs de tous les citoyens au regard de l'effort de défense nationale.

La réforme institue un véritable « parcours citoyen » jalonné d'obligations, qui sont : un enseignement des principes de défense à l'école, le recensement à 16 ans à la mairie de son domicile, enfin, la journée d'appel et de préparation à la défense.

Celle-ci est l'occasion pour tous les jeunes d'un contact direct avec la communauté militaire. Elle donne aussi aux armées l'opportunité de présenter la diversité et la spécificité des métiers qu'elles proposent mais aussi le style de vie qui les caractérise.

Au cours de cette journée, le ministère de la défense contribuera, en outre, à l'actualisation des données issues du recensement, celles-ci servant de base à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Vous êtes concernés par l'appel de préparation à la défense :

- Jeunes hommes nés à partir du 01.01.1980, concernés à partir du 01.01.1998.
- Jeunes filles nées à partir du 01.01.1983, concernées à partir du 01. 01. 2000.

Les obligations

a) Ecole.

Dans le cadre de la nouvelle loi, les programmes scolaires du second degré comporteront un enseignement sur les principes et l'organisation générale de la défense nationale et européenne.

b) Mairie.

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger. Les garçons nés en 1981 se feront recenser à 17 ans dans l'année 1998, dans le mois qui suit le trimestre d'anniversaire. En revanche, les garçons nés en 1982 se font recenser à 16 ans, dans le mois qui suit le trimestre d'anniversaire. A partir de 1999, les jeunes, garçons et filles nés à partir du 1 janvier 1983 se feront recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement sera remise.

c) Appel.

Le troisième rendez-vous obligatoire est la journée d'appel de préparation à la défense à laquelle vous devez participer avant 19 ans, pour les garçons nés en 1980, 81 et 82 avant 18 ans pour les garçons et les filles nés à partir de 1983. Vous serez donc convoqué, un samedi, sur un site, en général militaire proche de chez

vous. Vous serez mis en contact avec des cadres pour faire connaissance avec l'institution militaire. A l'issue de cette journée, un certificat vous sera remis. Les données du recensement serviront à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Attention, conservez ce certificat ainsi que votre attestation de recensement, ces deux documents seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P; B.E. P; BAC; Permis de conduire).

L'Appel à la préparation à la défense

Vous passerez une journée avec les armées pour suivre une série d'enseignements sur la défense dans le prolongement de ceux reçus à l'école. Le certificat individuel de participation que vous recevrez à la fin de cette journée est nécessaire pour s'inscrire à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Quel programme :

- 8h30 Accueil et formalités administratives,
- 9h30 Les enjeux de la défense, pourquoi se défendre,

Pause

- 10h45 Les objectifs de la défense, comment et avec qui se défendre ?
- 11h45 Evaluation des acquis, le devoir de mémoire,

Déjeuner

- 13h30 2^{ème} Evaluation des acquis,
- 14h00 Organisation de la défense,

Pause

- 15h15 Les métiers de la défense,
- 16h15 Bilan,

vers 17h départ.

Des choix :

Durant la journée d'appel de préparation à la défense vous aurez la possibilité de vous informer sur les métiers qui existent dans les armées, mais aussi sur les différentes participations proposées aux citoyens.

Ces participations fondées sur le volontariat sont possibles à partir de 18 ans jusqu'à l'âge de 26 ans ce sont le volontariat, la réserve ainsi que la préparation militaire qui permet également d'accéder au volontariat et à la réserve.

Le volontariat est d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de cinq années, entre 18 et 26 ans. Vous pouvez choisir cette formule dans la gendarmerie, les armées de terre et de l'air, la marine, ou encore d'autres services des armées (la délégation générale de l'armement, le service de santé des armées, le service des essences des armées...).

La préparation militaire est une période de courte durée, variant de une à quatre semaines, durant laquelle vous aurez une expérience concrète de la vie militaire dans les armées de terre et de l'air, la marine et la gendarmerie. La préparation permet d'acquérir une spécialité ou une formation à l'encadrement. A l'issue, vous pourrez souscrire un contrat dans la réserve ou un volontariat.

La réserve est une composante à part entière de l'armée professionnelle et comprend des officiers, des sous-officiers et des militaires du rang.

Voici quelques informations sur le nouveau service militaire; pour de plus amples informations un certain nombre de documents est disponible en mairie.

Le Maire

Pierre SEIGE

TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES POURQUOI CETTE HAUSSE ?

Historiquement, l'organisation de la récolte et du traitement des ordures ménagères est déléguée au SIVOM d'Arnouville-les-Mantes. Le SIVOM passe des contrats de service avec des entreprises spécialisées, lesquels étaient négociés jusque-là pour trois années.

Lorsque, en 1997, pour des raisons de procédures administratives liées à la rédaction du cahier des charges, il a fallu renégocier les contrats, les tarifs de la récolte des ordures ménagères ont subi une augmentation importante. Les entreprises soumissionnaires, lors des contrats précédents, pratiquaient des tarifs inférieurs au marché; cette politique économiquement malsaine n'est désormais plus de mise et toutes ces entreprises ont aligné leurs tarifs sur ceux pratiqués alentours. Ce changement d'attitude représente un surcoût de plus de 38% pour le contribuable jumeauvillois.

De plus, les gouvernements successifs nous imposent l'arrêt des décharges à l'horizon 2002, sauf pour celles accueillant les déchets ultimes. Concrètement, cela signifie que nos ordures ménagères seront dirigées vers les usines d'incinération (usine de Valène à Guerville) où le coût du traitement sera supérieur au coût de mise en décharge qui était pratiqué antérieurement.

Comme nous l'avons indiqué dans un précédent bulletin, le tri sélectif est la seule solution pour que cette augmentation reste modérée. Celui mis en place à Jumeauville est constitué de la récolte des ordures ménagères, du verre et du papier. L'enlèvement du verre dans les conteneurs est assuré gratuitement par la Ligue contre le cancer. Quant aux papiers, l'apport volontaire en conteneur permet de réduire de moitié les coûts d'enlèvement.

La part des ordures ménagères est importante dans notre imposition locale, d'où notre volonté collective d'en diminuer le tonnage et d'augmenter la part du tri sélectif, réduisant d'autant pour chacun le poids de cette taxation.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux arrivants :

M. et Mme CABANILLAS

124, Grande Rue

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

LAFLEUR Elodie

le 05 août 1998

CAMAX Enola

le 1er septembre 1998

MAUPOME Manon

le 06 septembre 1998

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

M. WAGNER Nicolas-Mlle DELABI Laurence

le 12 septembre 1998

Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux et ses remerciements pour le produit de la quête (406,50 fr.) versé par moitié à la Caisse des écoles et au CCAS.

M. ROGER Frédéric-Mlle GRANGAMBE Magalie

le 19 septembre 1998

Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux et les remercie pour leur don (500,00 fr.) à la Caisse des écoles.

DECES

M. LECLERC Lionel

le 29 septembre 1998

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances à la famille.

LA FAMILLE MONOPARENTALE

D'ici l'an 2 000, 28% des ménages français seront composés d'un seul parent, c'est ce que l'on appelle la famille monoparentale.

Cette situation particulière engendre des conséquences pour l'exercice de l'autorité parentale.

Pour les époux mariés :

- en cas de divorce, l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents ou par un seul des deux parents ou par un tiers, si l'intérêt de l'enfant l'exige.
- après un décès, le parent survivant exercera l'autorité parentale.

Dans le cas d'une union libre :

tout dépendra des conditions dans lesquelles la reconnaissance de l'enfant a eu lieu.

L'existence et l'augmentation de familles monoparentales accentue le besoin de sécurité juridique de l'enfant.

La question de la protection de l'enfant peut se poser dans de nombreux cas :

- savez-vous que l'enfant né dans le cadre d'une union libre peut être reconnu par acte authentique ?
 - dans l'hypothèse d'un divorce suivi d'un remariage avec une personne ayant elle-même des enfants, quelles seront les conséquences pour votre enfant ?
- Dans cette hypothèse, avez-

vous intérêt à lui faire une donation, en connaissez-vous les conditions et les avantages fiscaux ?

- savez-vous que vous avez la possibilité de protéger vos enfants mineurs en désignant par testament la personne que vous estimez être la plus apte à s'occuper de vos enfants et de vos biens ? Le juge tiendra compte de votre souhait.

Pour protéger votre enfant, n'hésitez pas à aller consulter votre notaire qui, en sa qualité d'expert en droit de la famille, vous fournira les informations les plus adaptées à votre situation et vous aidera à prévenir les difficultés auxquelles votre situation pourrait vous confronter.

**DU NOUVEAU POUR
LES CARTES
NATIONALES
D'IDENTITE ET
LES PERMIS DE
CONDUIRE !**

Sur décision du Conseil régional d'Ile-de-France, la taxe sur les permis de conduire (premier permis ou renouvellement) a été ramenée à 1 franc symbolique depuis le 1er juillet. Le timbre pour les cartes nationales d'identité est, lui, gratuit depuis le 1er septembre.

**FORMATIONS AUX METIERS DU
SPORT ET DE L'ANIMATION**

Le Centre de Formation Prévention Insertion Sport de l'A.S. Mantaise vous propose les formations suivantes :

- ⇒ Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.). (Sessions le week-end du 07/11/98 au 11/04/99 - Total horaire : 15 heures)
- ⇒ Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériels (A.F.C.P.S.M.). (Session du 01/03 au 05/03 et du 26/04 au 30/04/99 - Total horaire : 30 heures)
- ⇒ Préparation à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.). (Session du 01/03 au 05/03 et du 26/04 au 30/04/99 - Total horaire : 80 heures)
- ⇒ Stage B.A.F.A. Approfondissement. (Session sur 5 week-ends du 29/05 au 27/06/99 - Total horaire : 55 heures)

Renseignements et Inscriptions : A.S. Mantaise - 15, rue de Lorraine
78200 Mantes la Jolie ☎ 01 34 77 23 34 FAX 01 30 98 67 47

RAPPEL !

Le camion de la Sécurité Sociale passe tous les mardis, de 14 h 00 à 14 h 15. On peut y déposer ses feuilles de soins, demander tous renseignements qui concernent l'assurance maladie... Vos feuilles y seront traitées plus vite.

Venez-y nombreux, car il semble que, faute de "clients", la Sécurité Sociale envisage de supprimer ce service de proximité.

OPERATION BRIOCHES 1998

L'opération "brioches" des 4 et 5 avril derniers au profit de l'enfance inadaptée, a permis de réunir 194 000 francs de bénéfice net. (Pour mémoire, en 1996 : 155 000 et en 1997 : 170 000 francs). Grâce à l'action de 350 bénévoles, près de 53 000 brioches ont été vendues. L'APEL remercie tous les donateurs et bénévoles qui ont contribué à ce que cette journée soit un franc succès.

ATTENTION !

Pour les automobilistes qui fréquentent Maule, prudence ! La côte du Buat est désormais en sens unique (il est interdit de la descendre). De plus, n'oubliez pas votre disque de stationnement, car en ce moment, les P.V. pleuvent !

LISTES ELECTORALES

N'oubliez pas ! jusqu'au 31 décembre 1998, il vous est possible de vous inscrire en Mairie, dans le cadre de la révision des listes électorales

ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu les lundi 2 novembre, 7 décembre 1998, et 4 janvier 1999

JUMEAUVILLE- LOISIRS		
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS		
MOIS	JOUR	ANIMATION
OCTOBRE	17	VTT sortie jeunes
	17	Belote
	18	Randonnée pédestre
	18	Loto
NOVEMBRE	07	Soirée Jumeauville-Loisirs
	14	Belote
	15	VTT de Cul-frais à Cul-froid
	15	Randonnée pédestre
	29	VTT le tour du golf de Guerville
DECEMBRE	12	Marché de Noël
	12	Belote
	13	VTT Montgardé
	19	Calèche de Noël et Noël de l'école
	20	VTT Rallye de Noël
	20	Randonnée pédestre

L'école Julien Cochin

Les maternelles sont 19 . Leur maitresse est

Sophie Le Noë

Les CP et les CE1 ont pour maitresses Corine Revenu et Valérie Pétreau . Ils sont 19 dans la classe . Ils iront à la piscine de Mantes la Ville à partir de Janvier 1999 .

**Les CE2 CM1 et CM2 sont 28 .
Ils ont pour maître monsieur Huguon qui est aussi le
Directeur de l'école .**

**Cette année , c ' est madame Swensson
qui assure les cours d ' anglais auprès du cycle III**

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Du 23 octobre au 2 novembre au matin

Du 19 décembre après la classe au 4 janvier au matin

Du 19 février au 8 mars au matin

Du 17 avril après la classe au 3 mai au matin

Les classes vaqueront le samedi 22 mai et le mardi 25 mai

La rentrée s'est bien déroulée . Tout le monde était à son poste . Les élèves sont au nombre de 66 soit 3 de plus que l'an dernier .

**La cantine réunit une grosse vingtaine d'enfants .Les repas sont assurés par la société : " La Normande " .
C'est un endroit de détente pour les enfants qui ne rentrent pas chez eux .**

*Les CE2 CM1 et CM2 partiront en classe de neige .
Elle aura lieu à Saint Bonnet près de Gap .*

**LE JOURNAL des ECOLIERS reprend du service . Les enfants continuent le projet d'école valable trois ans décidé il y a deux ans .
Le premier numéro devrait sortir pour Noël .**

DATES des SAMEDIS LIBERES

10 octobre	7 novembre	5 décembre	19 décembre
	16 janvier	13 février	20 mars
3 avril	10 avril	17 avril	15 mai 5 juin

UN TRIMESTRE ... A JUMEAUVILLE

S'il est une date a retenir de ce trimestre estival, c'est bien le 12 juillet 1998.



Presque Fête Nationale ! Souvenez vous, ce soir là, l'Equipe de France de Football devenait Championne du Monde.

Notre Commune ne pouvait pas rester en retrait de cet événement !

A l'instar de la demi-finale, notre Maire décida de faire installer un écran géant à la salle des fêtes. Résultat, une folle ambiance pour une bonne centaine de supporters Jumeauvillois, tous réunis dans une même ferveur footballistique.

Et 1, et 2 et 3/0, on est les Champions, devinrent les hymnes officiels de la célébration, 2 jours plus tard, de la Révolution Française. Lors de la retraite aux flambeaux, tout Jumeauville, emmené par un superbe Char, d'abord aux couleurs de la révolution, mais très vite agrémenté par les

Membres du Comité des Fêtes des couleurs de l'Equipe de France, avec ballon officiel et tutti quanti, défila dans les rues en scandant ces chansons patriotiques et quelques peu chauvines !

Un mois de juillet bien fatigant !

Le mois d'août, traditionnellement consacré aux départs sous d'autres cieus permit à chacun de reprendre ses esprits pour une rentrée plus calme mais non moins sportive.

Petit hic à déplorer : les participants au concours de pétanque de septembre ne furent pas au rendez-vous lors de la Virade de l'Espoir. C'est dommage, car tous les gains collectés à cette occasion étaient reversés à l'Association Contre la Mucoviscidose. Le Club de pétanque n'a pas pu verser une grande participation.

Le bureau de cette section vous attend néanmoins nombreux pour les prochaines parties.

Par contre, une quinzaine de marcheurs et les VTTistes ont dignement représenté Jumeauville dans cette grande manifestation de solidarité.





RAP DE RENTREE

*Elle est sur les murs et dans tous les journaux
Même sur les voitures et jusqu' aux Closeaux
Partout elle s' étale en lettres et en photos
Pour la rentrée , que vais - je faire de nouveau ?*

*Je pars des Débats et j' entfile mes godasses
Pour aller aux Fonceaux , rien ne vaut le vélo
J' aime bien la Vigne Dieu , mais je préfère la gym
Pour faire les carreaux , la pétanque ça me branche !*

*Taquiner la p' tite balle jaune rend dynamique comme un môme
Et sans aucun lézard je peux pratiquer les Arts
Des Coulines aux Essarts il y a de la place
Pour pouvoir satisfaire les loisirs des voraces .*

*On s' extasie aux feux d' artifices et dans sa tête c' est la fête
Quand le cri de la hulotte suit le concours de belote
On peut aller au Clos Berthault ou bien faire un loto
A moins que sans hâte on préfère se rendre au théâtre .*

*Dénicher une vieille tocante au moment de la brocante
Que l' on soit petit ou grand , voilà qu' ça nous enchante
C' est tout pareil quand le ciel de Noël a le goût de miel
Et pour faire les fous , le ski c' est pas mal aussi .*

*Sans avoir à les citer , on pourrait les nommer
Ces deux associations qui s ' occupent avec passion
A transformer nos petits soucis en grands éclats de rire .
Et ce depuis les Guyardes jusqu ' à la Vallée de Brouillard .*

*Mais tout passe et tout lasse
Et depuis la Cavée jusqu ' au Bois Serné
Elles cherchent des bonnes volontés qui se sentent déterminées
A faire rimer gaité avec le barbarisme dynamité .*

*Et alors depuis peu , est apparu un nouveau jeu
Il se tient partout et monte même à Pichelou
C ' est une stupide distraction et non pas une nouvelle section
Ou ' un quidam , pour sa satisfaction , s ' en prenne à des ballons .*

*Cependant de cette passion , il ne faut pas se faire une raison
Et espérer que sous peu , cet assassin de pneus
Qui rôde de la Côte des Vaches jusqu ' aux Noues
Soit confondu dans sa tâche et reste à genoux .*

F. Massy

ANNONCES

Deux bridgeuses, niveau moyen, cherchent partenaires pour jouer le week-end
Contactez Madame SCHMITT à Jumeauville ☎ 01 45 01 86 16
ou Madame BORENS à Mareil sur Mauldre ☎ 01 30 90 81 58

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE DE PARIS

RECRUTE

sur l'agence de **Montfort l'Amaury (78490)**
dans le département des YVELINES

ASSISTANT(ES) MATERNELS(LES) AGREES(ES)
à temps complet pour un accueil à titre permanent

Pour obtenir l'agrément, faire la demande auprès du service de
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE VOTRE DOMICILE
(P.M.I.) Se renseigner à la Mairie.

Ces assistants(es) maternels(les) sont recrutés(es) par C.D.I. pour prendre en charge au sein de leur famille des enfants à temps complet. Leur rôle est d'apporter à ces enfants l'affection, les conditions matérielles et morales nécessaires à leur épanouissement. Elles travaillent en liaison étroite avec l'équipe sociale et administrative de l'agence et bénéficient d'une formation.

Envoyer candidature par écrit à :

Monsieur le Directeur de l'Agence
de l'Aide Sociale à l'Enfance
8, rue de Versailles
78490 MONTFORT L'AMAURY

EDITEUR
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
COMITE DE REDACTION :

PHOTOS :
IMPRIMERIE :
TIRAGE :
OCTOBRE 1998

Mairie de Jumeauville
P. SEIGE, Maire
C. AUDRAIN, M. LECOQ, F. MASSY,
M. PIOT, O. POTTIER
M. LECOQ,
Mairie de Jumeauville
250 ex.

